

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**Séance du : 9 mars 2020**

**Convocation du : 24 février 2020**

**Objet : Subvention d'équilibre du budget Principal au Budget SPANC.**

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

**Etaient présents :** J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

**Excusés :** JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

**Pouvoirs :** Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau  
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Le Vice-Président chargé des finances, Jacques FRANCOU rappelle aux délégués que pour équilibrer le budget SPANC, une subvention d'équilibre du budget Principal d'un montant de 10 000 € est nécessaire.

Après avoir apporté les précisions attendues, le Président soumet au vote cette proposition de versement de subvention exceptionnelle.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité le vote de la subvention de 10 000 € qui sera affectée au budget annexe « SPANC ».

|                              |           |                |            |
|------------------------------|-----------|----------------|------------|
| votants : 33 dont 3 pouvoirs | pour : 33 | abstention : 0 | contre : 0 |
|------------------------------|-----------|----------------|------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De24\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

